Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20261019-D202610005-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE 19 OCTOBRE 2026

Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 19 octobre 2026 à 18h30.

Date de convocation : 12 octobre 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / CHIKH Karim / DEREAT Jean-Yves / FAMEL Antinéa / FLEUROT Jennifer / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / LE GARS Stéphane / LYNCH Charles-Edouard / / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / THOMAS Denise / TOURBOT Philippe / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

BOGAS Patrice
CORNIC Catherine
KARROUMI Jamila
MARCHAND Cinderella

POUVOIRS :

BOGAS Patrice : procuration à ALLO Olivier
CORNIC Catherine : procuration à ROBERT Pascale
KARROUMI Jamila : procuration à HELARY Philippe
MARCHAND Cinderella : procuration à VERGNIAUD Mélanie

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 19 ; nombre de votants : 23

SECRETAIRE DE SEANCE : CHIKH Karim

DELIBERATION N° 2026.10.005 : ADHESION SIRESCOL LANVOLLON

Rapporteuse : C. PIN

La commune s'est engagée depuis le 1er septembre avec le Sirescol de Lanvollon pour la fourniture des repas des deux cantines scolaires en liaison froide. L'engagement est pour l'heure contractuel et la commune a engagé la procédure d'adhésion au syndicat pour pérenniser ce partenariat (validé lors d'un précédent conseil municipal). Le conseil syndicat s'est positionné favorablement à la demande d'adhésion de la commune de Pabu et chaque commune membre doit donc se positionner en faveur ou en défaveur de l'intégration. Il est proposé au conseil municipal de valider cette adhésion qui pourra entrer en vigueur après approbation du Préfet si les conditions de majorité qualifiées requises sont obtenues. Il convient aussi de désigner deux représentants au conseil syndical (un représentant titulaire et un représentant suppléant).

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20261019-D202610005-DE

Vu la délibération du conseil municipal de Pabu du 6 juillet 2026 portant demande d'adhésion au Sirescol

Vu la délibération du conseil syndical du 8 septembre 2026 approuvant l'adhésion de la commune de Pabu au Syndicat et laissant aux communes membres un délai de trois mois pour se positionner sur la demande,

Entendu le rapport, après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Pabu au Sirescol de Lanvollon à compter du 1er janvier 2027

DESIGNE Madame Coralie Pin pour siéger en tant que représentante titulaire au conseil syndical du SIRESCOL

DESIGNE Monsieur Karim Chikh pour siéger en tant que représentante suppléant au conseil syndical du SIRESCOL

Vote du conseil municipal :

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Maire
GUILLAUME LOUIS

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.